



**Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant établissant une procédure de présentation de communications, fait à New York, le 19 décembre 2011 - Ratification par la Turquie.**

Il résulte d'une notification du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies qu'en date du 26 décembre 2017, la Turquie a ratifié le protocole désigné ci-dessus, qui entrera en vigueur à l'égard de cet État le 26 mars 2018, conformément au paragraphe 2 de l'article 19 du protocole.

